

1. *Débitrice:* **Crown Forex SA**, Rue St-Huber 38,
2854 Bassecourt
2. *Déclaration de faillite:* **19 mai 2009 à 8h00**
3. *Procédure:* Faillite bancaire
Pour les questions relatives à cette procédure, voir la publication sur le site de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA:
<http://www.finma.ch/Enforcement/Insolvabilité>
4. *Délai pour les productions:* **30 juin 2009**
Les productions et revendications doivent être adressées aux liquidateurs de la faillite accompagnées des documents de preuve.
5. *Liquidateurs de la faillite:* **Mes Philippe von Bredow et Laurent Winkelmann, Place Claparède 3, 1205 Genève**
6. *For de la faillite:* Bassecourt (Jura)
7. *Remarques:* Pour tout renseignement, s'adresser aux liquidateurs (Mes Philippe von Bredow et Laurent Winkelmann (+41 (0) 22 703 47 50). Les débiteurs de Crown Forex SA sont sommés d'annoncer leurs dettes d'ici au 30 juin 2009 auprès des liquidateurs de la faillite sous la menace des peines de droit prévues par la loi. Ceux qui détiennent, à quelque titre que ce soit, des biens appartenant à Crown Forex SA sont sommés de les mettre à disposition des liquidateurs de la faillite, dans le même délai, ce sous la menace des peines de droit prévues par la loi.
L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers
FINMA
3003 Berne
(05041150)